

VICHY COMMERCE, BRADERIE D'AUTOMNE DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023

Réglementation temporaire de circulation et de stationnement



Vichy Commerce, l'association des commerçants de Vichy, organise le dimanche 8 octobre la GRANDE BRADERIE d'automne, dans le centre-ville de Vichy (*parvis des 4 Chemins, rues Clemenceau, Wilson, Lucas, Burnol, Roosevelt, de l'Hôtel des Postes et de Paris*). Afin d'assurer la sécurité de tous, la circulation et le stationnement seront réglementés, durant cette journée.

Dimanche 8 octobre de 3h à 22h (au plus tard), la circulation sera interdite :

- rue de Paris (*de la rue Dacher au carrefour des Quatre-Chemins*)
- rue Jean Jaurès (*de l'avenue Victoria au carrefour des Quatre-Chemins*)
- rue Lucas (*du carrefour des Quatre Chemins à l'avenue thermale*)
- avenue Thermale (*entre les rues Lucas et de la Compagnie*)
- rue Clemenceau (*du carrefour des Quatre-Chemins à l'avenue Paul-Doumer*)
- rue Ste Barbe
- rue Ste Cécile
- rue Wilson (*de la place Victor Hugo à la rue Lucas*).

Pendant cette période, les rues suivantes seront mises en impasse

- **au niveau de la rue de Paris** : pour les rues Nicolas Larbaud (*entre les rues Valery-Larbaud et de Paris*), Desbrest, Beauparlant, Dejoux, du Portugal, Dubessay (*entre les rues Darcet et de Paris*), d'Oran, Pasteur, Belin et Laprugne
- **au niveau de la rue Lucas** : pour les rues de l'Intendance et du Dr Max Durand Fardel
- **au niveau de l'avenue Doumer** : pour les rues Ste Barbe et Ste Cécile

Le sens de circulation de la rue de la Compagnie sera exceptionnellement inversé (*entre la rue du Dr Max Durand Fardel et l'avenue Thermale*), la circulation se fera de la rue du Dr Max Durand Fardel vers l'avenue Thermale.

Dimanche 8 octobre de 0h à 22h (au plus tard), le stationnement sera interdit

- place Lasteyras (*sur la totalité du parking entre l'avenue Doumer et la rue de Paris*)
- rue de Paris, des deux côtés (*entre la rue Dacher et les Quatre-Chemins*)
- rue Beauparlant
- rue Desbrest
- rue Nicolas-Larbaud (*entre les rues Valery-Larbaud et de Paris*)
- rue Valery Larbaud
- rue Clemenceau (*entre le carrefour des Quatre-Chemins et l'avenue Paul-Doumer*),
- rue Ste Barbe
- rue Ste Cécile
- rue Lucas
- avenue Thermale (*entre les rues Lucas et de la Compagnie*)
- rue Wilson
- rue de l'Intendance (*du N°2 au N° 4*)
- rue du Dr Max Durand Fardel (*du N°1 au N° 7*)
- rue Dacher (*devant les n°1 et 3*)

Et afin de permettre la rotation des véhicules de secours : rue Pasteur (*devant le n° 42*), rue Dubessay (*devant le n° 40*), rue Darcet (*devant les n° 17 et 19*), rue Desbrest (*devant le n° 12*), rue Nicolas Larbaud (*devant le n° 25*), rue du Portugal (*devant le n° 2*) et rue Dejoux (*devant le n° 1*)

Le stationnement dans ces artères sera considéré comme gênant et pourra entraîner la mise en fourrière du véhicule en infraction. Seuls les véhicules autorisés (*commerçants inscrits, véhicules d'urgence, de secours et professionnels de santé, portage de repas à domicile ou riverains utilisateurs d'un garage ou d'un parking collectif*) pourront circuler et stationner dans l'enceinte de la braderie. Un passage d'une largeur minimum de 4 mètres devra demeurer libre sur les allées de la braderie afin de permettre la circulation des véhicules de secours en cas d'intervention urgente.

☞ **Les lignes de bus seront déviées** par l'avenue Doumer, la place de l'Hôtel de Ville, la rue Jardet et la place de la Gare.

☞ **En centre-ville, les parkings souterrains** de la Poste (*place Charles-de-Gaulle*) et des Quatre-Chemins (*accès par l'avenue Victoria*) **seront ouverts.**